

Écrit par ANSM

Lundi, 22 Juin 2020 19:05 - Mis à jour Lundi, 22 Juin 2020 19:17



Par ordonnance du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 17 juin 2020, les autorisations de mise sur le marché des spécialités Baclocur (10, 20 et 40 mg) du laboratoire ETHYPHARM sont suspendues à titre conservatoire dans l'attente d'un jugement définitif.

En conséquence :

- les spécialités Baclocur (10, 20 et 40 mg) ne doivent plus être dispensées. Le laboratoire ETHYPHARM procède au rappel des lots en pharmacie.
La spécialité Baclocur 30 mg n'est pas concernée.
- l'accès au baclofène dans l'alcool-dépendance est toujours possible pour les patients dans le cadre de la recommandation temporaire d'utilisation (RTU).

L'ANSM va saisir le Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation contre cette décision de suspension en référé des autorisations de mise sur le marché des spécialités Baclocur (10, 20 et 40 mg).

Lire aussi

- [Baclocur 10 mg, comprimé pelliculé sécable - Baclocur 20 mg, comprimé pelliculé sécable - Baclocur 40 mg, comprimé pelliculé sécable \(18/10/2020\)- Laboratoires Ethypharm - Rappel de lots](#)